

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023



ID: 074-217402809-20230914-CM23105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

<u>Étaient présents</u> : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

<u>Étaient absents</u>: MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :

7 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

Présents et représentés :

29 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==00000==--

N° 2023/105 -

<u>LIEU-DIT MONTREMONT - SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER DES PARCELLES COMMUNALES - REPORT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023/091 DU 20 JUILLET 2023</u>

Considérant la délibération n°2023/091 du 20 juillet 2023 :

En raison de la division de la parcelle J 1146, il convient de modifier la délibération citée ci-dessus pour intégrer ces nouveaux numéros. Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe en charge des Forêts, indique que la commune de THÔNES est soucieuse d'agrandir son patrimoine forestier en bénéficiant du régime forestier. La Commune a acquis des parcelles boisées qui ont un intérêt pour la gestion forestière.

Elle souhaite donc demander l'application du régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier pour les parcelles suivantes : J 475, 1321, 1322, et 1148 d'une surface totale de 19 427 m². Mme Chantal PASSET ajoute que ces parcelles seront destinées à développer une forêt école à :

- vocation pédagogique avec un nouveau sentier sécurisé pour les visiteurs dans le cadre des activités existantes et futures de l'Écomusée et pour les élèves des lycées professionnels sur les volets chantiers et gestion forestière (expérimentation sur chantiers),
- vocation scientifique en proposant à l'ONF d'expérimenter les forêts de demain (liées au problématiques sanitaires et climatiques, ...) par la mise en place de placettes expérimentales (nouvelles essences) en lien avec les lycées,

......

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID: 074-217402809-20230914-CM23105-DE

- vocation agricole avec l'expérimentation d'une forêt-nourricière valorisant une méthode de culture écologique (permaculture) créant une biodiversité bénéfique autant à la terre qu'à l'humain.

> LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par vote à main levée, à l'unanimité,

- REPORTE la délibération n° 2023/091 du 20 juillet 2023.
- **DEMANDE** l'application du régime forestier pour les parcelles décrites ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Pierre Bl

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Graziella POURRAY SOLARI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 2 1 SFP. 2023 2 1 SEP. 2023

PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBO

Département : HAUTE SAVOIE Commune :

THONES

Section : J Feuille : 000 J 03

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500 Date d'édition : 04/08/2023

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID: 074-217402809-20230914-CM23105-DE

74040

74040 ANNECY tél. 04.50.88.40.43 -fax 04.50.88.47.94

cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

